

# Institut Français d'EMDR

## FORMULAIRE D'INFORMATION ET D'APPROBATION

### Merci de lire ce formulaire attentivement et le renvoyer signé avant le début de votre formation

Au vu du statut actuel de l'Eye Movement Desensitization and Reprocessing (EMDR) et pour des raisons légales, en particulier en ce qui concerne l'expérience personnelle en EMDR, les renseignements suivants doivent être lus et approuvés par tous les participants avant le début de la formation.

Le participant soussigné atteste par la présente avoir été informé des points suivants :

- 1 - Les présentations théoriques comprennent notamment des études de cas pouvant susciter des réactions personnelles.
- 2 - La formation comprend des exercices pratiques au cours desquels les participants s'appliquent mutuellement l'EMDR en petits groupes et sous supervision. Les exercices pratiques sont présentés dans un but didactique et ne peuvent pas être assimilés à de la thérapie personnelle.
- 3 - Durant les exercices pratiques proposés au cours de la formation, il n'est pas exclu que des souvenirs privés ressurgissent de manière intense et inattendue. En conséquence :
  - a - Il est recommandé aux participants qui poursuivent une thérapie personnelle d'en aviser préalablement leur thérapeute.
  - b - Les participants sujets à des troubles dissociatifs ne doivent pas participer aux exercices pratiques sans en avoir convenu au préalable avec l'Institut Français d'EMDR avant le début de la formation.
  - c - Les participants avec des restrictions médicales (grossesse, maladies cardiaques, maladies ophtalmologiques) doivent s'entretenir avec leur médecin avant le début de la formation et fournir un certificat médical.
  - d - Etant donné que le processus de traitement des souvenirs peut se prolonger après la formation (rêves inhabituels, nouveaux souvenirs devenant conscients...), il en va de la responsabilité du participant d'entreprendre une démarche d'aide professionnelle. Le fait de s'assurer de ce soutien psychologique ne relève pas de la formation. Les participants qui le souhaitent peuvent obtenir, auprès de l'association EMDR France, les coordonnées des thérapeutes dûment formés.
- 4 - Chaque étape de la formation est soumise à validation.
  - a - La validation des niveaux 1 et 2 nécessite d'être présent pendant l'ensemble de la formation (théorique et pratique), une participation active aux exercices pratiques et de démontrer son aptitude à pratiquer la thérapie EMDR.
  - b - La validation du 1er cycle de supervision nécessite de : avoir effectué au moins 10 séances de thérapie EMDR, avec au moins 3 patients, dont au moins 3 séances de thérapie EMDR, entre le niveau 1 et le début du 1er cycle de supervision, effectuer l'ensemble du cycle avec le même superviseur, présenter au moins une vidéo, démontrer son aptitude à maîtriser le protocole de la thérapie EMDR (étapes 3 à 7)
  - c - La validation du 2nd cycle de supervision nécessite de : avoir effectué au moins 20 séances de thérapie EMDR, avec au moins 3 patients, dont au moins 3 séances de thérapie EMDR, entre le niveau 2 et le début du 2nd cycle de supervision, effectuer l'ensemble du cycle (2 séances de 5 heures) avec le même superviseur (ce superviseur EMDR devra être différent de celui ayant encadré le 1er cycle de supervision du participant), démontrer son aptitude à maîtriser le protocole de la thérapie EMDR.
  - d - La validation des supervisions individuelles nécessite de : avoir effectué au moins 50 séances de thérapie EMDR, avec au moins 25 patients différents avant de commencer la supervision individuelle, démontrer son aptitude à maîtriser le protocole de la thérapie EMDR au moyen d'une vidéo, effectuer sa supervision individuelle finale avec un superviseur EMDR différent de ceux ayant encadré les 1er et 2nd cycles de supervision.
- 5 - Chaque participant s'engage à pouvoir recevoir les patients nécessaires pour effectuer les supervisions cliniques et les vidéos prévues dans le cursus.
- 6 - La formation ne poursuit que des objectifs cliniques et de recherche. Au terme de ces seules journées, les participants ne sont pas autorisés à assumer des activités de formation impliquant la thérapie EMDR.
- 7 - L'enregistrement audio ou vidéo n'est pas autorisé pendant la formation.
- 8 - L'adhésion formelle au code de déontologie des Praticiens de la thérapie EMDR constitue un préalable indispensable à la participation à la formation.

Déclaration lue et approuvée le : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ (en caractères d'imprimerie s.v.p.)

Signature : \_\_\_\_\_

80, rue Taitbout – 75009 Paris

Standard : 01.58.62.50.90 - Fax : 01.53.01.31.27

SARL au capital de 7500 € - R.C.S. Paris: 441 886 223 - NIF: FR 33 441 886 223 - A.P.E.: 8690F